

# cst



**C**ONTINUUM  
DE SERVICES EN  
TRAUMATOLOGIE

[www.fecst.gouv.qc.ca](http://www.fecst.gouv.qc.ca)

Québec 

# LA MISSION

La mission de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est de protéger et d'assurer les personnes contre les risques liés à l'usage de la route. Toutefois, lorsqu'un accident survient et qu'une personne est blessée, la SAAQ a à cœur qu'elle reçoive les soins de santé et le soutien psychosocial les plus efficaces possible afin qu'elle retrouve une participation sociale optimale.

Pour cette raison, elle est partie prenante de l'instauration au Québec d'un continuum de services en traumatologie (CST). Des études québécoises ont démontré que la prévention primaire et la prévention secondaire, constituant les premiers maillons du CST, ont contribué à une baisse de 55 % du nombre de décès sur les routes. De plus, dans le cas des victimes de traumatismes qui ont bénéficié du CST, le taux de mortalité est passé de 51,8 % en 1992 à 8,6 % en 2002. La SAAQ, par le mandat qu'elle reçoit du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), développe des indicateurs afin de maintenir et d'améliorer la performance de l'ensemble des maillons du CST, et veille à leur atteinte.

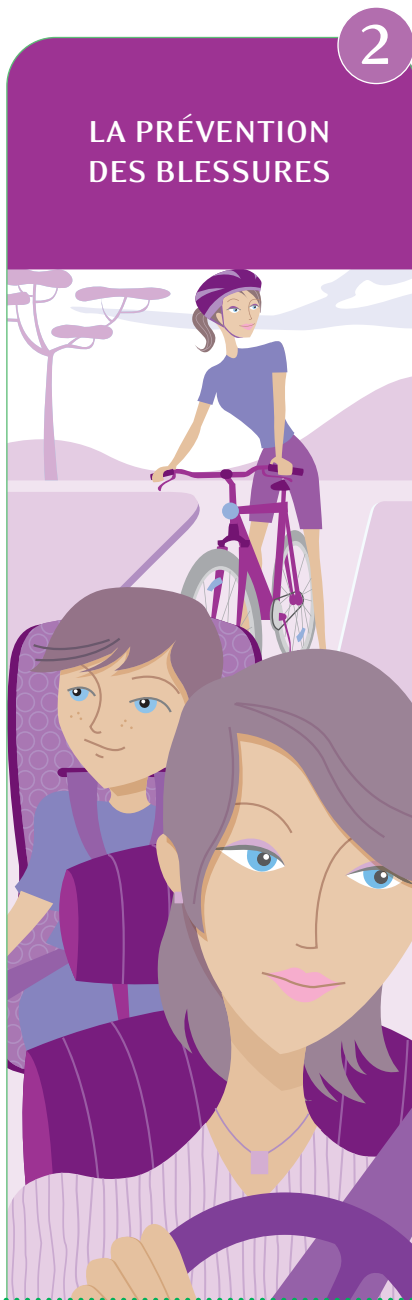
## DÉFINITION

## CLIENTÈLE

Afin de documenter et d'évaluer de façon continue le niveau d'atteinte des indicateurs de performance déterminés pour chacun des maillons, un outil d'évaluation informatisé a été élaboré. Cet outil est hébergé sur un site Web qui comporte une section sécurisée accessible seulement aux partenaires du réseau de traumatologie. Cette section contient notamment les indicateurs ainsi que les niveaux d'atteinte. Une section générale, accessible au grand public, regroupe aussi des informations sur la traumatologie et sur les acteurs du CST.

## OBJECTIF

## IMPLICATION DE LA SAAQ



Ensemble de mesures visant à prévenir les accidents.

Ensemble de mesures actives et passives de protection déployées au moment de l'accident.

La population en général.

Toute personne victime d'un accident.

Réduire les risques d'accident.

Réduire le nombre et la gravité des traumatismes au moment d'un accident.

Les campagnes de sensibilisation, la gestion de l'accès au réseau routier de même que le contrôle du transport routier sont des mandats de la SAAQ qui contribuent à l'amélioration du bilan routier.

Ces mesures, jointes aux législations et aux contrôles policiers, ont permis de diminuer de 63 % depuis 1978 le nombre de décès sur les routes du Québec.

La SAAQ intervient dans l'élaboration et la mise en place de mesures comme la réglementation concernant le port de la ceinture de sécurité ou l'utilisation des sièges d'auto pour enfants, ainsi que la sensibilisation sur l'ajustement adéquat des appuie-tête et le port du casque de sécurité à vélo.

3

**LES PREMIERS INTERVENANTS, L'APPEL D'URGENCE ET LES CENTRES 911 (\*4141)**



Les centres 911 (\*4141) sont des guichets uniques permettant d'alerter les systèmes d'urgence. Les premiers témoins d'une situation de détresse avisent les centres 911 (\*4141) de l'événement et interviennent auprès des victimes.

Toute personne victime d'un accident.

Communiquer rapidement au réseau des services d'urgence toute situation de détresse et favoriser l'apport de secours initial par le grand public.  
Obtenir une réponse rapide et standardisée de l'appel d'urgence.

La SAAQ intervient auprès des centres 911 (\*4141) afin d'uniformiser le protocole de gestion des appels sur l'ensemble du territoire québécois.

4

**LES CENTRES DE COMMUNICATION SANTÉ**



Organismes permettant la définition et la priorisation des besoins de santé, l'envoi des ressources nécessaires, l'encadrement des interventions et l'orientation des victimes vers les établissements de soins appropriés.

Tout traumatisé nécessitant une prise en charge et un transport vers un établissement de santé.

Gérer efficacement les demandes de détresse, en établir les priorités et affecter les ressources optimales nécessaires à la prise en charge des victimes.

Par sa participation au conseil d'administration de plusieurs centres de communication santé, la SAAQ a contribué activement à l'évolution du concept de ces centres ainsi qu'à leur implantation.

De concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, elle poursuit son implication dans l'implantation et l'évolution de ces organismes.

5

## LES PREMIERS RÉPONDANTS, LES SERVICES POLICIERS ET LES UNITÉS DE DÉSINCARCÉRATION



Organismes municipaux ayant reçu le mandat d'intervenir comme ressource de première ligne d'urgence avant l'arrivée des services ambulanciers.

Tout traumatisé à risque.

Assurer une réponse rapide et gérée par protocole permettant de sécuriser les sites d'intervention et de prodiguer des soins aux traumatisés jusqu'à l'arrivée des ambulanciers.

La SAAQ contribue à former les services policiers et appuie financièrement les unités de désincarcération. Elle poursuit ses efforts afin d'améliorer la disponibilité des premiers répondants.

6

## LES SERVICES AMBULANCIERS



Intervenants en santé formés pour la prise en charge optimale des traumatisés et leur transport rapide vers les établissements de santé désignés.

Tout traumatisé à risque.

Effectuer une prise en charge du traumatisé à risque selon le protocole établi et assurer son transport vers les ressources hospitalières désignées.

L'amélioration et l'uniformisation de la formation des techniciens ambulanciers permettent d'augmenter la qualité des services. De concert avec le MSSS, la SAAQ s'assure du suivi de l'atteinte des objectifs cliniques de performance.

LES SERVICES DE STABILISATION MÉDICALE



Établissements situés à plus de 30 minutes d'un centre de traumatologie. Ils assurent une stabilisation médicale des victimes en moins de 10 minutes et fournissent une escorte pour les traumatisés à risque.

Tout traumatisé à risque présentant un indice préhospitalier traumatique égal ou supérieur à 4 ou ayant subi un impact à haute vitesse.

Effectuer une réanimation médicale dans les cas de détresse vitale et acheminer rapidement la victime vers un établissement désigné en traumatologie.

La SAAQ exécute le mandat du MSSS pour l'évaluation des centres de traumatologie et fait des recommandations en vue de leur désignation.

La SAAQ évalue périodiquement les centres de traumatologie conformément au programme d'amélioration continue de la qualité.

LES CENTRES PRIMAIRES DE TRAUMATOLOGIE



Établissements situés à plus de 30 minutes d'un centre de traumatologie secondaire ou tertiaire et offrant des services de chirurgie générale et d'anesthésie.

Tout traumatisé dont les blessures sont sans complication systémique et nécessitant une stabilisation chirurgicale avant son transfert vers un centre plus spécialisé.

Prodiguer en première ligne les soins critiques et aigus au traumatisé sans comorbidité menaçante; après stabilisation, transfert du traumatisé nécessitant les services d'un centre secondaire ou tertiaire.

La SAAQ exécute le mandat du MSSS pour l'évaluation des centres de traumatologie et fait des recommandations en vue de leur désignation.

La SAAQ évalue périodiquement les centres de traumatologie conformément au programme d'amélioration continue de la qualité.

9

## LES CENTRES SECONDAIRES DE TRAUMATOLOGIE



Établissements offrant de la chirurgie générale, de l'orthopédie, des soins intensifs polyvalents ainsi que de la réadaptation précoce. Certains centres secondaires régionaux, de par leur implication dans un consortium d'établissements, sont responsables des services surspécialisés en neurotraumatologie pour la région qu'ils desservent.

Tout traumatisé grave et polytraumatisé ne nécessitant pas de services relevant de centres tertiaires ou de centres d'expertise.

Prodiguer, sans délai et sans transfert, des soins critiques et aigus au traumatisé grave ne nécessitant pas de soins de niveau tertiaire. Offrir de la réadaptation précoce au besoin, et transférer rapidement les traumatisés dont l'état requiert des services relevant de centres tertiaires ou de centres d'expertise.

La SAAQ exécute le mandat du MSSS pour l'évaluation des centres de traumatologie et fait des recommandations en vue de leur désignation.

La SAAQ évalue périodiquement les centres de traumatologie conformément au programme d'amélioration continue de la qualité.

10

## LES CENTRES TERTIAIRES DE TRAUMATOLOGIE



Établissements offrant des soins spécialisés et ultraspécialisés de traumatologie, de neurochirurgie, des soins intensifs spécialisés et de la réadaptation précoce interdisciplinaire. Ces établissements remplissent certains de leurs mandats dans le contexte d'un consortium d'établissements ou de centres d'expertise.

Polytraumatisés graves, neurotraumatisés et clientèle pédiatrique.

Fournir au besoin des soins critiques et aigus ainsi que de la réadaptation précoce interdisciplinaire. Les transferts vers les établissements de réadaptation s'effectuent selon des corridors de services.

La SAAQ exécute le mandat du MSSS pour l'évaluation des centres de traumatologie et fait les recommandations en vue de leur désignation.

La SAAQ évalue périodiquement les centres de traumatologie conformément au programme d'amélioration continue de la qualité.

11

LES CENTRES D'EXPERTISE POUR CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES EN TRAUMATOLOGIE



Établissements offrant des services experts aux individus blessés médullaires, aux grands brûlés et aux personnes nécessitant une réimplantation microchirurgicale d'urgence. Ces établissements remplissent leur mandat dans le contexte d'un consortium d'établissements constituant le centre d'expertise.

Blessés médullaires, grands brûlés et personnes nécessitant une réimplantation microchirurgicale d'urgence.

Fournir les soins experts ainsi que la réadaptation précoce interdisciplinaire aux personnes qui en ont besoin. Les établissements constituant le centre d'expertise partagent la responsabilité du transfert optimal du traumatisé vers les établissements de réadaptation.

Le MSSS et la SAAQ procèdent à l'évaluation des centres d'expertise et font les recommandations en vue de leur désignation.

Le MSSS et la SAAQ évaluent périodiquement les centres d'expertise conformément au programme d'amélioration continue de la qualité.

12

LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION OFFRANT DES SERVICES À L'INTERNE



Établissements régionaux ou suprarégionaux de réadaptation offrant des services de réadaptation pour une clientèle admise. Les établissements de réadaptation suprarégionaux, de par leur implication dans un consortium d'établissements, sont responsables de certains services surspécialisés pour l'ensemble des régions qu'ils desservent.

Traumatisé présentant des incapacités significatives et persistantes faisant suite à son traumatisme.

Développer les capacités résiduelles et compenser les incapacités motrices, cognitives et comportementales.

Le MSSS, en collaboration avec la SAAQ, procède à l'évaluation des établissements de réadaptation et à l'élaboration des recommandations en vue de leur désignation.



13

## LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION OFFRANT DES SERVICES À L'EXTERNE



Établissements régionaux de réadaptation offrant des services de réadaptation pour une clientèle inscrite. L'ensemble de ces établissements offre les services de réadaptation à une clientèle neurotraumatisée dans le contexte d'un consortium d'établissements.

Traumatisé présentant des incapacités significatives et persistantes faisant suite à son traumatisme.

Soutenir le traumatisé dans la reprise d'une participation sociale optimale.

Le MSSS, en collaboration avec la SAAQ, procède à l'évaluation des établissements de réadaptation et à l'élaboration des recommandations en vue de leur désignation.

14

## LES SERVICES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU DE VIE



Établissements et organismes offrant des services visant à maintenir la personne dans un milieu de vie optimal.

Traumatisé présentant des incapacités permanentes nécessitant un soutien afin de demeurer dans un milieu de vie optimal.

Pallier certaines incapacités des individus afin de leur permettre d'atteindre une qualité de vie et une participation sociale optimales.

La SAAQ, en collaboration avec le MSSS, soutient les organismes communautaires et locaux dans leurs missions respectives.